

## Et le contrôle parental ?

Le contrôle parental est une fonctionnalité ou un logiciel qui permet de filtrer et de restreindre l'accès à certains contenus (violents, choquants ou pornographiques). Il peut également être très utile pour planifier et encadrer le temps d'écran.

Gratuit ou payant, le contrôle parental est proposé par votre opérateur mobile, votre fournisseur d'accès Internet ou intégré dans l'appareil de votre enfant ; activé et configuré par les parents et protégé par un mot de passe.

Grâce au contrôle parental vous pouvez :

Bloquer l'accès aux contenus inadaptés aux mineurs, définir le temps de connexion, consulter l'historique de navigation et accéder à des statistiques. Vous pouvez également paramétrer le profil en fonction de l'âge et de l'utilisation de votre enfant.

Source : e-enfance.org



Besoin d'aide ?



### Le 3018

Numéro national pour accompagner les jeunes, victimes de violences numériques et aider leurs parents.  
Gratuit, anonyme et confidentiel, accessible 6 jours sur 7 de 9h à 20h.

### www.faminum.com

Plateforme qui vous permet de réaliser votre charte numérique pour toute la famille.

### jeprotectemonenfant.gouv.fr

Plateforme d'information et d'accompagnement à la parentalité numérique.

### www.internetsanscrainte.fr

Programme national de sensibilisation pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique.

### Votre centre social

Vous pouvez également vous rapprocher du centre social le plus proche de chez vous pour faire remonter vos problématiques, un professionnel pourra vous guider vers un dispositif.

# Enfants et écrans

## Le guide des parents



Création : Centres sociaux connectés du Cambrésis - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Quelques chiffres

### 9 ans et 9 mois

En moyenne, les enfants obtiennent leur premier téléphone/smartphone à cet âge.

### 84%

Des enfants de 2 ans regardent la télévision au moins une fois par semaine.

### 82%

Des enfants de 10 à 14 ans indiquent aller régulièrement sur internet sans leurs parents.



**Avant 3 ans**  
PAS DE TÉLÉVISION.



**Avant 6 ans**  
PAS DE CONSOLE DE JEUX.



**Avant 9 ans**  
PAS D'INTERNET.



**Avant 12 ans**  
PAS D'INTERNET SEUL.

Sources : [www.UNAF.fr](http://www.UNAF.fr) - [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr)

## Des contenus adaptés

### LES PICTOGRAMMES DE LA CLASSIFICATION PEGI

Le système PEGI (Pan-European Game Information) de classification par âge des jeux vidéo est utilisé dans 38 pays européens. La classification par âge confirme que le jeu est approprié à l'âge du joueur.



### LA SIGNALÉTIQUE JEUNESSE

Mise en place par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Ce dispositif oblige les chaînes à apposer à l'écran un pictogramme indiquant l'âge à partir duquel un programme peut être regardé : tous publics, -10, -12, -16 et -18.



Source : [www.citeseducatives.fr](http://www.citeseducatives.fr)

## Quelques conseils

Ne pas installer de télévision dans les chambres. Réserver l'usage des écrans pour les espaces communs.

Fixer à l'avance et annoncer aux enfants le temps d'écran autorisé. Par exemple : « Deux épisodes de dessins animés, pas plus ! ».

Éviter d'utiliser les écrans comme une récompense.

Mettre en place des temps sans écran et en famille : le matin, pendant les repas, avant de se coucher.

Repousser le plus possible l'âge d'équipement des enfants (tablette, console,...).

Rester parent : oser fixer des règles et être ferme. Face aux écrans, les enfants ont besoin d'être protégés et parfois rassurés.

Source : [www.UNAF.fr](http://www.UNAF.fr)